

LA FORMATION CONTINUE SELON JACQUES DELORS

CATALYSEUR D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION



*Signature du Contrat social de progrès 1989-1992 par la CE et les organisations syndicales professionnelles. 7 juillet 1989
© Communautés européennes, 1989 / Source: EC - Service Audiovisuel*

■ SOFIA FERNANDES

Directrice de l'Académie
Notre Europe
Chercheuse senior,
Emploi et affaires
sociales, Institut
Jacques Delors

■ KLERVI KERNEÏS

Assistante de
recherche, Emploi
et affaires sociales,
Institut Jacques Delors

Les auteures de ce papier
remercient chaleureusement Jean-
Michel Baer et Sébastien Maillard
pour leurs précieux commentaires.

INTRODUCTION ■

Alors que depuis deux ans, les dirigeants de l'Union européenne (UE) s'efforcent de limiter l'impact socio-économique de la crise sanitaire – grâce notamment à la mise en place de régimes de chômage partiel pour protéger les travailleurs et les emplois – les derniers chiffres disponibles semblent indiquer que nous sommes bien engagés sur la voie de la relance : le taux de chômage dans l'UE est à son niveau le plus bas depuis 2008¹ et le taux de croissance devrait dépasser les 4 % en 2021 et 2022, selon les prévisions de la Commission européenne². Néanmoins, au-delà de ses effets à court-terme, la crise du COVID-19 est susceptible d'avoir un impact durable sur l'emploi dans l'UE. En effet, la pandémie, mais aussi la stratégie de relance européenne, sont en train d'accélérer les transitions numérique et écologique, et avec elles les évolutions rapides et profondes déjà à l'œuvre sur le marché du travail. En effet, certains emplois seront détruits, une grande partie sera considérablement transformée, tandis que de nombreux autres seront créés. Face à cela, il y aura un besoin croissant de reconversions ou de mises à niveau des compétences des individus afin qu'ils puissent trouver ou conserver leur emploi, et qu'ils répondent en même temps aux nouveaux

1. Eurostat, [Enquête sur les forces de travail dans l'UE](#), Chômage par sexe et âge données annuelles et données mensuelles.
2. Commission européenne (2021), [Prévisions économiques de l'été 2021](#), 7 juillet.

besoins des entreprises et du marché du travail. Toutefois, aujourd'hui, seuls 38 % des adultes européens participent chaque année à une formation³.

Même si la pandémie a mis un coup de projecteur sur le défi des compétences, celui-ci est loin d'être une nouveauté. Dès les années 1960, Jacques Delors appelait à un droit pour l'éducation tout au long de la vie. Bien plus récemment, au niveau européen, le Socle européen des droits sociaux proclamé en 2017 revendique dans son tout premier principe le droit pour toute personne à « une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail »⁴.

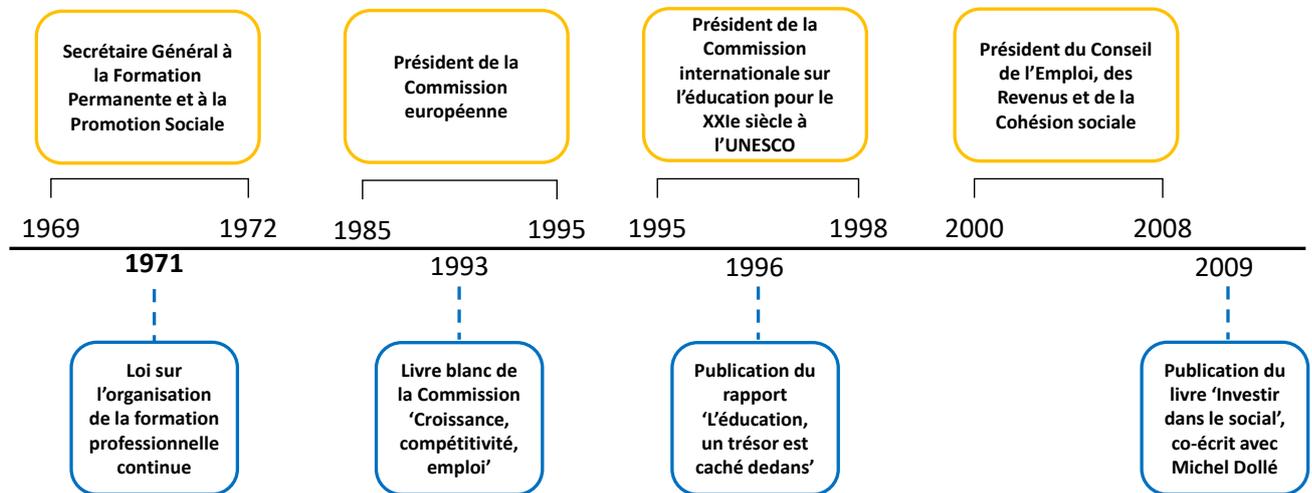
À l'occasion du **cinquantième anniversaire de la loi Delors sur la formation professionnelle en France**, nous revenons sur l'action et la pensée de Jacques Delors sur l'éducation tout au long de la vie. Cette démarche permettra notamment de nourrir les débats et réflexions actuelles sur la construction d'une Europe des compétences, alors que la Commission poursuit la mise en œuvre de la stratégie européenne en matière de compétences, avec notamment des propositions à venir sur les comptes de formation individuels, les micro-certificats, ou encore le développement des compétences numériques.

Ce papier retracera d'abord le parcours de Jacques Delors sous le prisme de son action en faveur de l'éducation tout au long de la vie ; nous identifierons ensuite les principales motivations derrière cet engagement, qui, nous le verrons, n'ont en rien perdu de leur pertinence aujourd'hui ; dans une troisième partie, nous dégagerons les grandes idées qui ont façonné, jalonné et structuré sa vision holistique de l'éducation tout au long de la vie ; enfin, nous réfléchirons au rôle des différents acteurs de la formation permanente pour mettre en œuvre ces idées.

³. Commission européenne (2020), *Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience*, 1er juillet.

⁴. Commission européenne (2017), *Socle européen des droits sociaux*, p. 11.

1 ■ L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE, UN FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION DE JACQUES DELORS



Dans ses mémoires, Jacques Delors identifie les années 1960 comme point de départ de ses réflexions sur l'éducation tout au long de la vie. Fort de son expérience au sein des instances gouvernementales de la formation professionnelle et de la protection sociale, il avance déjà à cette époque des idées alors novatrices en matière de formation continue : il soumet par exemple dans un article de *L'Expansion* publié en 1967 l'idée d'un droit à l'éducation tout au long de la vie⁵.

Quatre ans plus tard, Jacques Delors, alors Secrétaire général pour la formation professionnelle et la promotion sociale auprès du Premier ministre français Jacques Chaban-Delmas, va voir ses pensées traduites en actes avec l'adoption de la loi qui porte son nom sur la formation professionnelle continue (cf. Encadré 1)⁶. Animé par la conviction que l'efficacité et la prospérité d'une économie reposent sur les qualifications et compétences de sa main d'œuvre⁷, Jacques Delors voit dans cette loi un moyen de rendre les individus capables de faire face aux changements, lutter contre l'inégalité des chances, améliorer l'efficacité économique et créer une synergie positive avec le système éducatif⁸ – tout ceci dans l'optique d'amorcer le développement d'une politique plus globale d'éducation tout au long de la vie⁹.

5. Il est alors chef du service des affaires sociales et culturelles au Commissariat général du Plan.

6. Cette loi a été impulsée par la loi Debré sur la formation professionnelle du 3 décembre 1966.

7. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud (2004), *Mémoires*, Paris : Editions Plon, p. 96.

8. Jacques Delors. (1991), « Formation permanente : Jacques Delors ouvre de nouvelles pistes », Interview, *Le Monde*, 21 juin.

9. Jacques Delors (1999), *Interview sur la formation professionnelle et la nécessité de l'adapter aux réalités du travail par la coopération entre la puissance publique, les entreprises et les partenaires sociaux*, *Revue de la CFDT*, 1 août.

ENCADRÉ 1 ■ Loi de 1971 sur l'organisation de la formation professionnelle continue¹⁰

Adoptée après l'accord national interprofessionnel du 11 juillet 1970, la loi du 16 juillet 1971, dite « Loi Delors », pose les jalons de l'organisation de la formation professionnelle continue en France dans le cadre de l'éducation permanente.

La loi visait cinq grands publics : les jeunes sortis du système scolaire sans formation et/ou qualification adéquates ; les salariés contraints à se reconvertir parce qu'ils devaient changer de métier, de profession ou d'entreprise ; les travailleurs soumis aux contraintes des changements et qui devaient actualiser et/ou perfectionner leurs connaissances ; les travailleurs souhaitant bénéficier d'une promotion grâce à des formations de longue durée ; les citoyens dans leur ensemble souhaitant se développer personnellement et élever leur niveau culturel.

Cette loi a opéré des changements structurels pour la formation permanente en France en matière de gouvernance et de dispositifs, en particulier avec une obligation de financement des entreprises, une gestion paritaire de la collecte et, enfin, la recherche d'un équilibre entre les besoins des entreprises à travers le plan de formation et ceux des salariés avec la création du Congé individuel de formation.

Jacques Delors dresse un bilan mitigé de cette loi de 1971. Il souligne qu'elle a permis de développer la formation des adultes – de nombreux travailleurs ont pu bénéficier d'actions d'actualisation et de perfectionnement de leurs connaissances – et a aussi créé des réflexes positifs quant à l'investissement des entreprises pour la formation continue comme moyen de faire face aux crises¹¹. Néanmoins, il regrette que le système n'ait pas permis de lutter contre les inégalités d'accès, et que tous les acteurs n'aient pas joué leur rôle, non seulement les entreprises et les syndicats, mais aussi l'Éducation nationale, très peu mobilisée sur la question de la formation des adultes (cf. Partie 4)¹².

À partir de 1985, c'est au niveau européen que Jacques Delors va poursuivre son engagement pour l'éducation tout au long de la vie. Dès le début de sa présidence de la Commission, il évoque, dans un discours au Parlement européen, l'importance de l'éducation et de la formation : « [Je] voudrais insister, pour nous redonner confiance, sur l'importance du potentiel humain, pour ce qu'il comporte de savoir et de savoir-faire. Nos politiques d'éducation et de formation doivent permettre à chacun de mieux comprendre les évolutions du monde et de valoriser ses talents et ses ressources personnelles au service de la collectivité. »¹³.

Toutefois, la volonté d'agir de Delors se heurte rapidement au manque de compétence de la Communauté dans ce domaine. En effet, l'éducation et la formation restent principalement une compétence des États membres et l'action de l'UE est cantonnée au soutien et à la coordination des politiques nationales. Dans le Traité de Rome, le rôle de la Communauté en matière de « formation et de perfectionnement professionnels » est défini aux articles 118 et 128 – ce dernier étant relatif à l'intervention du Fonds social européen dans cette optique. Plus précisément, le Traité prévoit une collaboration étroite entre les États membres,

¹⁰. Conseil économique, social et environnemental (2011), 40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives, Avis, *Journal officiel de la République française*, 20 décembre.

¹¹. Jacques Delors (2011), *Intervention de M. Jacques Delors, Séance plénière du Conseil économique, social et environnemental sur la formation professionnelle*, 13 décembre.

¹². Jacques Delors (1999), *Interview, Revue de la CFDT, Op. Cit.*

¹³. Jacques Delors (1985), 'Pourquoi un grand marché sans frontières intérieures', Discours devant Le Parlement européen, 14 janvier. Dans : Jacques Delors (1992), *Le Nouveau Concert européen*, Paris : Editions Odile Jacob.

promue par la Commission, ainsi que l'établissement par le Conseil de « principes généraux pour la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle qui puisse contribuer au développement harmonieux tant des économies nationales que du marché commun. » (Article 128)¹⁴. Sur cette base, un programme communautaire sur la formation professionnelle fût notamment élaboré en 1971¹⁵, mais il n'empêche qu'au moment où Jacques Delors arrive à la tête de la Commission, l'action communautaire dans ce domaine reste extrêmement limitée.

Dans ce contexte, Jacques Delors s'efforcera lors de ses dix années à la tête de la Commission de donner une place prépondérante à la formation dans l'agenda politique européen. Aussi décide-t-il, dès le début de son mandat, d'inscrire ces questions dans le cadre du dialogue social. Au cours des deux premières réunions du processus de Val Duchesse, qui a marqué la relance du dialogue social européen, les partenaires sociaux s'accordent sur l'idée de concevoir un programme de formation des travailleurs aux nouvelles disciplines liées à la mondialisation et l'émergence des nouvelles technologies¹⁶. Il se réengagera, lors d'un Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) en 1988, sur la mise en œuvre de l'éducation tout au long de la vie¹⁷, ainsi que dans plusieurs discours au Parlement européen pour que « dans le cadre du dialogue social, patronats et syndicats étudie[nt], avec la Commission les perspectives d'un marché européen du travail et le rôle de la formation continue dans la vie des entreprises et des salariés »¹⁸.

Deux ans après l'adoption par le groupe de travail « Éducation et formation »¹⁹ de l'avis commun de 1991 sur les modalités susceptibles de permettre l'accès effectif le plus large possible à la formation²⁰, Jacques Delors propose encore que « les partenaires sociaux traitent de l'accès de tous les travailleurs à la formation tout au long de leur vie professionnelle »²¹ et s'avance même à se réjouir d'un accord-cadre au niveau européen sur le droit à la formation continue à la fin de cette même année. Malgré un fort investissement personnel – jusqu'à sa toute dernière réunion avec les représentants du patronat et des syndicats en décembre 1994²² – ce projet sera finalement avorté. Le besoin d'une dimension européenne dans ce domaine était loin de faire l'unanimité : l'opposition entre syndicats et employeurs était en effet extrêmement forte, l'UNICE, les représentants des employeurs européens (aujourd'hui *BusinessEurope*) se positionnant clairement contre le principe d'un droit à la formation²³, sans compter l'attachement des deux côtés aux pratiques nationales, avec notamment

14. Traité instituant la Communauté économique européenne (1957).

15. Conseil (1971), *Orientations générales pour l'élaboration d'un programme d'activités au niveau communautaire en matière de formation professionnelle*, N° C81/5, *Journal officiel des Communautés européennes*, 12 août.

16. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud (2004), *Op. Cit.*, p. 311.

17. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud (2004), *Op. Cit.*, p. 314.

18. Jacques Delors (1989), *Déclaration sur les orientations de La Commission des Communautés européennes devant Le Parlement européen*, 17 janvier.

19. Le Groupe de travail est mis en place en 1989, afin de poursuivre l'avis commun de mars 1987 sur « la formation et la motivation et sur l'information et la consultation » – en se concentrant principalement sur l'accès à la formation continue. Source : Jean Lapeyre (2017), *Le dialogue social européen, Histoire d'une innovation sociale (1985-2003)*, Confédération européenne des syndicats.

20. Claude Didry et Arnaud Mias (2005), *Le « Moment Delors » : les syndicats au cœur de l'Europe sociale*, Peterlang.

21. Jacques Delors (1993), *Discours du président Jacques Delors devant le Parlement européen à l'occasion du débat d'investiture de la nouvelle Commission*, 10 février.

22. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud (2004), *Op. Cit.*, p. 314.

23. Jean Lapeyre (2017), *Op. Cit.*

des différences dans les modalités des systèmes de formation et de leur financement qui semblaient tout bonnement insurmontables. Et pourtant, comme Jacques Delors le rappelle, il ne demandait pas une loi européenne qui mènerait à une harmonisation stricte des droits des travailleurs en matière de formation, mais d'un « cadre stimulant, conforté par un accord patronat-syndicats qui aurait permis de combler les vides dans certains pays et d'améliorer le système dans d'autres. »²⁴. C'est précisément dans l'échange, le dialogue et la coopération, non pas dans quelque substitution aux pratiques ou traditions nationales, que Jacques Delors voit la valeur ajoutée communautaire (cf. Partie 2).

Ainsi, en dépit de l'impulsion qu'il a donnée sur l'action communautaire en faveur de l'éducation tout au long de la vie, les avancées concrètes dans ce domaine sont restées limitées – ce que Jacques Delors reconnaît lui-même dans ses mémoires. Néanmoins, avant la fin de son mandat, il a pu cristalliser sa vision dans le Livre Blanc de la Commission pour la Croissance, la compétitivité et l'emploi, devenu un jalon de la pensée delorienne sur l'action européenne en matière d'éducation et de formation notamment. L'éducation et la formation ont selon lui un rôle incontestable à jouer pour faire émerger un nouveau modèle de développement ainsi que pour garantir l'égalité des chances. Il revendique pour cela « le développement, de la généralisation et de la systématisation de l'éducation permanente et de la formation continue »²⁵ qu'il qualifie très justement de catalyseurs d'une société en mutation. Le Livre Blanc propose aussi la proclamation d'une « Année européenne de la formation tout au long de la vie », visant à clarifier et fixer les exigences et objectifs à long terme pour les actions et politiques menées dans ce domaine ; une idée que Jacques Delors a pu porter avant son départ de la Commission²⁶ et qui sera concrétisée deux ans plus tard, en 1996. Son influence sur ces questions au niveau européen aboutira également l'année suivant son départ à l'établissement d'un autre livre blanc, dédié spécifiquement à l'éducation et la formation dans l'UE, intitulé « Enseigner et apprendre, vers la société cognitive »²⁷.

Face à cet héritage français puis européen, n'est-il pas surprenant que dans la foulée de son départ bruxellois, Jacques Delors ait poursuivi son engagement pour l'éducation tout au long de la vie au sein de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en se voyant confier le mandat de président de la Commission internationale pour l'éducation au 21^{ème} siècle. Celle-ci aboutit en 1996 au rapport « L'éducation : un trésor est caché dedans ». Ici Jacques Delors propose une réflexion profondément humaniste de l'éducation, qu'il qualifie d'emblée comme utopie nécessaire. Le rapport met en lumière le rôle essentiel de l'éducation dans le développement continu de la personne et des sociétés, dans un contexte de mondialisation et d'interdépendance croissante entre les peuples où les politiques d'éducation sont souvent reléguées, pour des raisons économiques et financières, au dernier rang des priorités. Le rapport place en son centre le concept d'éducation tout au long de la vie, qui doit être repensé et élargi pour non seulement permettre aux personnes de s'adapter face aux mutations de la vie professionnelle, mais aussi de se construire personnellement, et de développer continuellement son savoir, ses aptitudes ainsi que sa

²⁴. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud (2004), *Op. Cit.*, p. 315.

²⁵. Commission européenne (1993), "Croissance, compétitivité, emploi - Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle", Livre blanc.

²⁶. Proposition de la Commission du 29 septembre 1994. Source : Commission des communautés européennes (1995), *Avis de la Commission sur les amendements du Parlement européen à la position commune du Conseil concernant la proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil proclamant 1996 "Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie"*, 5 juillet.

²⁷. Commission européenne (1995), *Enseigner et apprendre : vers la société cognitive*, Livre blanc sur l'éducation et la formation.

faculté de jugement et d'action fondée sur la compréhension mutuelle et l'échange pacifique (cf. Partie 3.). Le rapport Delors de l'UNESCO reste à ce jour l'un des documents les plus influents en matière de coopération éducative dans le monde²⁸.

Les années 2000 marquent un retour aux sources pour Jacques Delors, qui continue à faire vivre sa vision de l'éducation tout au long de la vie dans le contexte français. Il préside en effet de 2000 à 2008 le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC)²⁹, et coordonne ainsi l'élaboration de divers rapports thématiques, dans lesquels il s'intéresse tout particulièrement aux enjeux autour de l'égalité des chances et de la formation permanente³⁰. En 2009, il publie avec Michel Dollé l'ouvrage 'Investir dans le social', dans lequel il évoque également la formation continue comme « investissement stratégique pour les acteurs (employeurs, salariés) pris individuellement et pour la société dans son ensemble »³¹.

Jacques Delors n'a donc cessé d'agir en faveur de l'éducation tout au long de la vie, et ce à tous les niveaux, national, européen et mondial, et au sein de gouvernements ou d'institutions autant que d'organismes non gouvernementaux ou indépendants. Les différents rapports ou initiatives qui en ont résulté nous permettent d'avoir une idée étayée de la pensée de Jacques Delors en la matière, en commençant par les raisons de son engagement.

2 ■ POURQUOI UN TEL ENGAGEMENT DE JACQUES DELORS ?

Jacques Delors identifie deux raisons principales à l'avènement de l'éducation tout au long de la vie comme modèle à suivre pour réformer nos systèmes d'éducation et de formation : d'une part, l'adaptation de la main d'œuvre européenne aux transformations de la société, et d'autre part, la réduction des inégalités grâce à la garantie de l'égalité des chances.

Pour Jacques Delors, développer l'éducation tout au long de la vie est indispensable si l'on veut faire face aux transformations de l'économie et de la société. Selon lui, il est évident que la mondialisation, le progrès technologique et même déjà le défi écologique, intensifient les transformations quant à l'organisation et la nature du travail. C'est une vision on ne peut plus d'actualité, reprise notamment par l'actuelle Commission présidée par Ursula von der Leyen dans sa nouvelle stratégie européenne pour les compétences : « Nous vivons une période de transitions. [...] Ces transitions montrent qu'un changement sans précédent de la gamme des compétences est nécessaire pour tirer pleinement parti de leur potentiel. »³². Aussi pour Jacques Delors est-il nécessaire que les systèmes éducatifs arment les individus pour qu'ils puissent non seulement s'adapter au changement, mais le maîtriser³³. S'il alerte

²⁸. Cette année 2021 est par ailleurs marquée par la publication du nouveau rapport de l'UNESCO sur l'éducation, après ceux d'Edgar Faure en 1972 et de Jacques Delors en 1996. Voir : UNESCO, Commission internationale sur les futurs de l'éducation (2021), *Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation*.

²⁹. Aujourd'hui remplacé par le Centre d'analyse stratégique.

³⁰. Voir les rapports *Éducation et redistribution, La France en transition, Les enfants pauvres en France, L'insertion des jeunes sans diplôme, La sécurité de l'emploi* ou encore *L'aide au retour à l'emploi*, disponibles sur le [site internet du CERC](#).

³¹. Jacques Delors et Michel Dollé (2009), *Investir dans le Social*, Paris : Éditions Odile Jacob.

³². Commission européenne (2020), Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, *Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience*, 1^{er} juillet.

³³. Jacques Delors (1989), Entretien dans le magazine *Entreprise & Carrières*, 12 septembre.

en particulier sur les risques d'exclusion et d'insécurité pour les travailleurs non qualifiés – qui risquent de voir leur emploi disparaître due à l'automatisation et n'auront d'autre choix que se reconvertir – Jacques Delors insiste également sur le fait que tous les individus seront affectés par ces changements et devront aussi s'adapter et se mettre à niveau, par exemple en développant des qualités dites de 'savoir-être', de plus en plus sollicitées, ou bien en améliorant leurs compétences numériques, aujourd'hui devenues effectivement incontournables. Alors que ce constat semble aujourd'hui ne pas avoir pris une ride – que l'on s'attarde sur les pénuries de spécialistes des technologies de l'information ou du développement encore largement insuffisant des compétences nécessaires aux emplois de la transition écologique – Jacques Delors anticipe, en regardant encore davantage vers l'avenir, un bouleversement des séquences de la vie, ou en d'autres termes de la séquence traditionnelle que forment « le temps pour étudier, le temps pour travailler et le temps pour jouir de sa retraite ». Dans ce nouveau modèle, chacun passera d'un travail à un autre, affrontera des phases de chômage, et devra donc bénéficier de périodes de formation tout au long de la vie. Là encore, la fragmentation des carrières et la multiplication des transitions de statuts ou d'emplois³⁴ vont dans le sens de Jacques Delors, sans pour autant que nos systèmes sociaux ou éducatifs n'aient évolué pour les prendre en compte pleinement.

Bien que cette capacité à faire face aux transitions et changements dans la société reste un enjeu prioritaire pour Jacques Delors, l'éducation tout au long de la vie est pour lui avant tout un levier de l'égalité des chances. Celle-ci demeure aujourd'hui une priorité pour les citoyens européens, qui, selon l'enquête Eurobaromètre de mars 2021 dédiée aux questions sociales, la considère comme l'un des sujets les plus importants pour le développement économique et social de l'UE³⁵. Jacques Delors est, depuis le début de sa carrière, un fervent défenseur de l'égalité des chances, qu'il désigne comme « l'une des promesses démocratiques à la fois des plus nobles mais des plus exigeantes à tenir »³⁶. Comme l'attestent ses mémoires, c'est pour cette raison qu'il commence à investir la question de la formation continue³⁷ : « Je m'intéresse à la formation permanente dès le moment où j'ai compris que les inégalités de chances demeuraient, en dépit des progrès de l'éducation de masse, et qu'elles étaient particulièrement marquées lorsque les travailleurs étaient privés d'emploi, ou bien déclassées dans leur entreprise, car ils n'avaient pas de recours, sauf s'ils avaient pu avant, et s'ils pouvaient aussi pendant et après, élargir leurs connaissances et, au-delà de leurs connaissances, leur confiance en eux-mêmes »³⁸. Pour Jacques Delors, l'éducation tout au long de la vie permet donc de rétablir l'égalité des chances dans le temps, car elle laisse toujours ouvert l'accès à la formation au fil de l'existence, qui est rarement « un fleuve tranquille », selon son expression, et qui demande donc non pas simplement une seule deuxième chance, mais une troisième, ou une quatrième, selon son propre parcours³⁹. Alors que « l'école à la maison », imposée lors des différents confinements, depuis mars 2020, risque de creuser les inégalités scolaires, déjà bien présentes avant la crise sanitaire, l'idée de développer un système permettant à ceux qui ont vu leur scolarité perturbée, de reprendre une formation quel que soit leur âge ou leur parcours semble plus que pertinente,

34. Jacques Delors (2000), « Une révolution Culturelle : la redistribution des temps sociaux », Discours, Semaines Sociales de France « Travailler et vivre », Paris, 19 novembre.

35. Commission européenne (2021), [Eurobaromètre spécial 509 sur les questions sociales](#), mars.

36. Jacques Delors « Préface » dans Sofia Fernandes et Klervi Kerneis (2020), [Vers un droit individuel à la formation des adultes pour tous les Européens](#), Institut Jacques Delors & Fondation européenne d'études progressistes, Décembre.

37. Jacques Delors dans Sofia Fernandes et Klervi Kerneis (2020), *Op. Cit.*

38. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud (2004), *Op. Cit.*, p. 95.

39. Jacques Delors dans Sofia Fernandes et Klervi Kerneis (2020), *Op. Cit.*

voire urgente. Pour reprendre les mots de Jacques Delors, « la perspective de pouvoir retourner dans un cycle d'éducation ou de formation changerait [...] le climat général, en assurant chaque adolescent que son sort n'est pas définitivement scellé entre quatorze et vingt ans »⁴⁰.

Si Jacques Delors croit profondément au rôle essentiel de l'éducation tout au long de la vie pour les raisons que nous venons d'exposer, il est loin de la considérer comme un quelconque remède miracle à tous les problèmes de la société. Pour lui, il faut d'une part être conscient de ses limites et la combiner avec d'autres mesures en matière de politique industrielle, commerciale, recherche, etc.⁴¹, et d'autre part, ne pas amalgamer investissement social et État providence, qui ne peuvent se substituer l'un à l'autre. En d'autres termes, si la recherche de l'égalité des chances via l'éducation tout au long de la vie constitue un moyen de favoriser le développement des capacités individuelles, permettant de disposer d'un emploi, d'une certaine sécurité de revenu et d'un avenir prévisible, elle ne supprime en rien les risques économiques et sociaux, ni les inégalités face à eux⁴². C'est pourquoi Jacques Delors insiste sur la nécessité que les politiques d'éducation et de formation s'accompagnent toujours d'une prise en charge de ces risques par l'État⁴³.

Par ailleurs, si, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les États membres restent responsables *in fine* des politiques de formation, il n'empêche que l'action européenne dans le domaine de l'éducation a selon lui une réelle valeur ajoutée. Les motifs qu'il avançait à l'époque sur la raison d'être d'une telle action restent toujours valables. Sur le plan économique, l'Europe des compétences qu'il souhaite voir émerger serait nécessaire pour que l'UE soit plus compétitive dans l'économie mondiale⁴⁴, ainsi que pour réussir l'avènement du marché unique – la libre circulation des personnes et le marché de l'emploi impliquant par exemple le besoin de reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications⁴⁵ – alors que trop de freins subsistent encore aujourd'hui, qu'il s'agisse des pénuries de compétences dans les entreprises ou des barrières à la libre circulation des personnes. Parallèlement, sur le plan social, Jacques Delors voit dans l'éducation et la formation un investissement stratégique pour renforcer la cohésion sociale au sein de l'Union, car elles contribuent notamment à la lutte contre le chômage, et plus généralement pour aider à la réduction des écarts entre les régions européennes⁴⁶. Il prône à ces fins la mobilisation des fonds européens, comme le Fond Social Européen. Enfin, au-delà de ses bénéfiques socio-économiques, l'action de l'UE dans ce domaine est considérée comme intrinsèquement positive car elle permet aux États membres « de garder [leur] système national et de le développer, tout en tirant profit des expériences des autres pays »⁴⁷. Pas question donc d'imposer un système européen uniforme en matière d'éducation, mais plutôt de promouvoir la réflexion, l'échange d'expériences et la promotion de pratiques innovantes afin de résoudre les défaillances de

40. Jacques Delors et al (1996), *L'Éducation : un trésor est caché dedans – Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle*, Paris : Éditions UNESCO.

41. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

42. Jacques Delors et Michel Dollé (2009), *Op. Cit.*

43. *Ibid.*

44. Jacques Delors (1988), « La Contribution de la politique d'éducation à la réalisation du marché unique d'ici 1992 », *Speaking note, Réunion informelle des ministres de l'éducation, Münster, 25-26 février*.

45. *Ibid.*

46. *Ibid.*

47. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud (2004), *Op. Cit.*, p. 315.

nos systèmes actuels de formation, en termes de couverture, inclusivité, qualité, adéquation avec les besoins du marché du travail, ou encore financement⁴⁸.

Si les raisons derrière l'engagement de Jacques Delors en faveur de l'éducation tout au long de la vie, et d'une action européenne dans ce domaine – sont claires, quelles idées a-t-il poussées concrètement ?

3 ■ POUR UN DROIT À L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE : LES IDÉES DE JACQUES DELORS

Il est avant tout nécessaire de rappeler ce que Jacques Delors met précisément derrière le concept d'éducation tout au long de la vie. Il ne s'agit pas de la simple addition de l'éducation initiale et de la formation permanente, ni du simple renforcement de la formation des adultes, mais bien de l'élaboration d'un nouveau système éducatif « évoluant plus naturellement dans l'espace et dans le temps »⁴⁹. Dans le temps, cela signifie que ce système supprime la césure entre éducation de base et éducation permanente⁵⁰ et permet donc à chacun, qu'il ait 6, 40 ou 60 ans, de se former. En d'autres termes, l'éducation tout au long de la vie doit rendre possible le va-et-vient entre l'éducation, dans son sens le plus large, et la vie, y compris évidemment professionnelle. Dans l'espace, cela signifie que ce nouveau système doit s'inscrire dans un cadre institutionnel central tout en assurant la pleine participation de tous les acteurs (entreprises, syndicats, associations, centres de recherche ou de formation, éducation nationale, etc.) et faisant appel à tous les types d'éducation, formelle mais aussi non formelle et informelle. L'approche de Jacques Delors s'oppose ainsi à toute « spécialisation des espaces, comme par exemple le savoir réservé à l'école, le savoir-faire à l'entreprise, le savoir être dans l'espace privé, le savoir vivre ensemble dans l'espace public »⁵¹. Concrètement cela se traduit par exemple par la volonté de Jacques Delors de promouvoir l'apprentissage en alternance, ainsi que de développer les partenariats universités-pouvoirs publics-entreprises.

Jacques Delors souhaite non seulement décloisonner les systèmes éducatifs, mais également l'éducation elle-même. Pour cela, il propose dans le Rapport de l'UNESCO de 1996⁵² une vision holistique de l'éducation fondée sur quatre piliers :

1. Apprendre à connaître se définit par l'acquisition de connaissances, mais aussi par l'envie et la capacité d'apprendre tout au long de la vie : « Apprendre à connaître, c'est aussi donner le goût d'apprendre, c'est remettre l'éducation dans la société comme un poisson dans l'eau. Comment envisager sinon que ceux qui auraient été dégoûtés par l'école, ou

48. Sofia Fernandes et Klervi Kerneis (2020), *Op. Cit.*

49. Jacques Delors (1988), 'L'éducation au cœur du projet européen', Intervention au colloque "Etudiants, universités, entreprises : l'Europe de demain" Sorbonne – Paris, 2 mars.

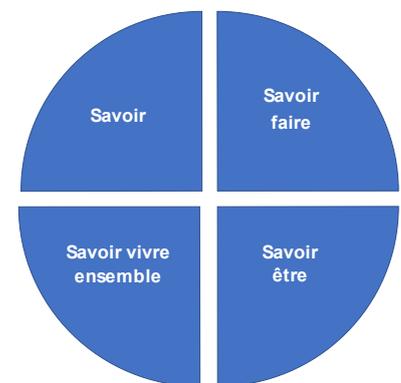
50. Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle de l'UNESCO (1993), Première session : rapport du Président de la Commission M. Jacques Delors, Paris, 2-4 mars.

51. Jacques Delors (1997), « L'Éducation tout au long de la vie », Discours, Institut Catholique de Paris, Paris, 19 novembre.

52. Jacques Delors et al (1996), *Éducation : un trésor est caché dedans – Rapport à l'UNESCO, Op. Cit.*

- qui auraient subi l'échec, aient envie de retourner à l'école, ou à l'université plus tard ? »⁵³ ;
2. Apprendre à faire, consiste à savoir comment appliquer ces connaissances et méthodes, et se traduit par l'acquisition non seulement d'une qualification professionnelle mais, plus largement, de compétences qui rendent apte à travailler en équipe et faire face aux changements dans le monde du travail.
 3. Apprendre à vivre ensemble, c'est la culture de la paix, « une garantie pour l'avenir, car c'est comprendre l'autre, c'est inciter à la participation active à la société. »⁵⁴, et qui passe principalement par l'enseignement de l'histoire et des religions.
 4. Apprendre à être, se traduit selon Delors par « le plein développement du potentiel créatif de chaque individu dans toute sa diversité et dans toute sa complexité »⁵⁵. Au-delà de la valorisation des compétences transversales, ce pilier met en son cœur l'idée d'égalité des chances : « Apprendre à être, c'est [...] ne négliger aucune des potentialités de chaque élève. [...] L'éducation doit aider chacun à prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses. C'est en étant plus conscient de ses forces et de ses faiblesses que chaque personne pourra faire face à l'aléa professionnel ou autre qui surgira dans sa vie. »⁵⁶.

FIGURE 2 ■ Les quatre piliers du savoir



Un autre élément central à la pensée de Jacques Delors sur l'éducation tout au long de la vie est celui de leur qualité. En effet, alors que les systèmes de formation sont soumis à des contraintes de plus en plus fortes, notamment avec l'augmentation des besoins de formation (initiale et permanente), s'assurer que cet accroissement de la demande s'accompagne d'une amélioration de la performance et qualité de ces systèmes est un défi de grande ampleur et doit être au cœur de l'action nationale et européenne⁵⁷. Cette quête qualitative doit d'abord passer par une forte coopération entre les États membres dont la diversité de traditions et systèmes éducatifs représentent une réelle richesse. Cela justifie en même temps le besoin d'une action européenne pour combler certaines barrières, comme assurer la correspondance des systèmes nationaux par la reconnaissance mutuelle des qualifications⁵⁸. Il s'agit dans la même lignée de promouvoir les formations qualifiantes pour que les connaissances et compétences acquises durant des formations, et en particulier les expériences d'apprentissage non formelles, soient pleinement reconnues. Cela permet notamment aux individus de disposer d'une passerelle entre diverses filières éducatives⁵⁹. En outre, Jacques Delors voit dans les nouvelles technologies, surtout les technologies de l'information, un moyen de « contribuer à améliorer la qualité et la diversité de l'éducation de base et de la formation en apportant des éléments de modularité et d'interactivité »⁶⁰ – même si elles doivent être utilisées avec discernement. Mais surtout, l'amélioration de la qualité de

⁵³. Jacques Delors (2000), « Une révolution Culturelle : la redistribution des temps sociaux », Discours, Semaines Sociales de France « Travailler et vivre », Paris, 19 novembre.

⁵⁴. *Ibid.*

⁵⁵. Jacques Delors (1997), « L'Éducation tout au long de la vie », *Op. Cit.*

⁵⁶. Jacques Delors (2000), « Une révolution Culturelle : la redistribution des temps sociaux », *Op. Cit.*

⁵⁷. Jacques Delors (1988), « La Contribution de la politique d'éducation à la réalisation du marché unique d'ici 1992 », *Op. Cit.*

⁵⁸. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

⁵⁹. Jacques Delors et al (1996), *Éducation : un trésor est caché dedans – Rapport à l'UNESCO*, *Op. Cit.*

⁶⁰. Jacques Delors (1988), « La Contribution de la politique d'éducation à la réalisation du marché unique d'ici 1992 », *Op. Cit.*

l'éducation repose essentiellement sur les enseignants, confrontés eux-mêmes à de fortes évolutions sociales, économiques, technologiques et démographiques, et qu'il convient donc d'accompagner, notamment par l'éducation tout au long de la vie⁶¹. Enfin, l'amélioration de la qualité des formations passe par une réflexion sur le contenu même de celles-ci. Jacques Delors souhaite que les formations couvrent les quatre piliers indissociables que nous avons présentés, et ce, quel que soit l'endroit où la formation est dispensée – en phase avec l'idée du décloisonnement des espaces évoquée précédemment. Côté entreprise, cela signifie par exemple que les formations proposées aux salariés doivent aller au-delà des formations liées à leur poste actuel ou bien de celles destinées à répondre à leurs seuls besoins à court-terme pour accroître leur productivité et compétitivité⁶². Côté écoles et universités, il s'agit d'adapter les programmes pédagogiques aux besoins de l'économie. L'idée n'est pas de dévoyer l'école de sa mission de service public, mais plutôt de trouver un équilibre entre aider les élèves à développer leur personnalité mais aussi les préparer à la vie professionnelle⁶³ en agissant positivement sur leur employabilité⁶⁴. C'est notamment un point important du Livre Blanc de 1993 : « La coopération entre les universités et le monde économique représente une voie fondamentale de transmission des connaissances, un vecteur d'innovation et un facteur d'accroissement de la productivité dans les secteurs en développement, potentiellement créateurs d'emplois. »⁶⁵. Mais ce système nécessite en parallèle une anticipation correcte et suffisamment précoce des besoins en compétences⁶⁶ afin de réduire au minimum le décalage entre compétences requises et disponibles⁶⁷. Pourtant, aujourd'hui encore, on constate une faible implication des universités dans le processus d'anticipation des compétences et d'adéquation des formations avec la demande territoriale actuelle et future, alors même que grâce à leur offre de formation, elles seraient susceptibles de contribuer au développement de leur région ou bassin d'emploi⁶⁸, et plus généralement une trop faible coordination de tous les acteurs pertinents – entreprises, syndicats, autorités publiques, organismes de formation – dans ce processus.

Enfin, Jacques Delors met sur la table, dans le Livre Blanc de la Commission ainsi que dans son rapport à l'UNESCO, une idée plus radicale afin de décloisonner l'éducation : les 'crédits à la formation'. Il s'agit d'un capital reçu par chaque jeune à la fin de sa scolarité obligatoire lui donnant droit à un certain nombre d'années d'enseignement – une sorte de capital temps accompagné des moyens financiers adéquats. Celui-ci serait à dépenser dans des conditions souples tout au long de sa vie active pour l'acquisition de connaissances nouvelles et la mise à jour de ses compétences⁶⁹, selon son expérience scolaire et ses propres choix. Pour Jacques Delors, « il ne s'agit pas de rompre avec l'obsession des études longues ; mais si certains préfèrent entrer dans la vie professionnelle plus tôt, si leur expérience à l'école les y incite, il faut qu'ils puissent ensuite retrouver les moyens pour se cultiver davantage, pour se former, pour s'éduquer. Et qu'ils aient la priorité. »⁷⁰. En d'autres mots, le crédit formation

61. *Ibid.*

62. Jacques Delors (1989), Entretien dans le magazine *Entreprise & Carrières*, *Op. Cit.*

63. Jacques Delors (1997), « L'éducation tout au long de la vie », *Op. Cit.*

64. Jacques Delors (1994), « L'éducation tout au long de la vie, un projet de société », Intervention à l'occasion du XX^e anniversaire de Sciences Po Formation, 3 novembre.

65. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

66. *Ibid.*

67. *Ibid.*

68. Sofia Fernandes et Klervi Kerneis (2020), *Op. Cit.*

69. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

70. Jacques Delors (2000), « Une révolution Culturelle : la redistribution des temps sociaux », *Op. Cit.*

permet à l'adolescent de choisir sa voie, sans hypothéquer son avenir⁷¹, étant donné qu'il sera en mesure de conserver ce capital afin de bénéficier dans sa vie d'adulte des possibilités de la formation permanente⁷². Pour Jacques Delors, il faudrait développer ces systèmes dans tous les États membres en accord avec leur culture nationale, qu'il s'agisse de droits à la formation déjà existants, ou bien de l'intégration d'un tel droit dans les conventions collectives, etc.⁷³ Dans la même veine, Jacques Delors voit les systèmes de droit individuel à la formation comme une bonne solution pour accumuler et transférer les droits de chacun en matière de formation, mais insiste particulièrement sur la nécessité de les rendre davantage inclusifs, en privilégiant les salariés peu qualifiés et ceux dans des emplois courts et/ou précaires. C'est pour cette raison que Jacques Delors pense nécessaire parallèlement de concentrer une partie des dépenses publiques à des programmes ciblés en faveur de ces personnes, grâce par exemple à l'établissement pour tous d'un droit légal à des congés formation ou congés d'études payés par l'État⁷⁴, ainsi que d'initiatives visant à accroître la flexibilité des conditions et du partage du temps de travail⁷⁵. Le congé formation a l'avantage de financer des formations longues permettant des reconversions professionnelles ou des mises à niveau de compétences de taille. Il doit, selon Jacques Delors, être développé grâce à des accords entre les différents acteurs concernés⁷⁶.

Au-delà des pistes d'action qu'il a proposées pour développer l'éducation tout au long de la vie, Jacques Delors a attaché une grande importance à la mobilisation des différents acteurs pour concrétiser de tels idéaux.

4 ■ LA MOBILISATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS, UNE CONDITION *SINE QUA NON* À LA CONCRÉTISATION DE L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Jacques Delors plaide pour un système éducatif « ouvert et plein partenaire des autres acteurs de la vie économique et de la société »⁷⁷. Il voit en effet les organisations syndicales, patronales, les institutions ou organismes éducatifs, les entreprises et les acteurs associatifs comme des intermédiaires (qu'il appelle aussi médiateurs) dont le rôle, entre pouvoir et opinion publique, est crucial au sein de la société. Non seulement ces derniers la représentent dans sa totalité et complexité, mais ils aident aussi à faire bouger les lignes et à inventer la société de demain⁷⁸. Pour Jacques Delors, une plus grande coopération avec plus d'engagement et de sens des responsabilités entre tous ces partenaires contribuerait activement à combler les lacunes actuelles des systèmes de formation continue⁷⁹.

71. Jacques Delors et al (1996), *Éducation : un trésor est caché dedans – Rapport à l'UNESCO*, *Op. Cit.*

72. *Ibid.*

73. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

74. Jacques Delors et Michel Dollé (2009), *Op. Cit.*

75. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

76. *Ibid.*

77. Jacques Delors (1988), « L'éducation au cœur du projet européen », *Op. Cit.*

78. Jacques Delors (1999), *Interview*, *Revue de la CFDT*, *Op. Cit.*

79. Jacques Delors (1994), « L'Europe de la formation », Discours aux assises nationales « Jeunes-industrie » de l'Union des Industries métallurgiques et minières, 16 mars.

D'abord, il faut souligner le rôle des syndicats. En effet en ce qui concerne la définition des politiques de formation permanente, ce rôle tient de l'historique, et ce autant dans la plupart des États membres qu'au niveau européen. En France, la loi de 1971 n'avait pas été révolutionnaire que dans son contenu mais également dans sa forme, car elle reprenait l'Accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970 portant sur la formation et le perfectionnement professionnels, et dont la négociation était prévue par les accords de Grenelle de 1968⁸⁰. Dans une conférence donnée en 1994 sur l'éducation tout au long de la vie, Jacques Delors montre que cette articulation entre accords conventionnels et initiatives législatives a créé une dynamique pour le développement d'un champ constant entre patronat et syndicat en France, avec plus d'une vingtaine de textes signés en 20 ans, et plus généralement, a permis « l'indispensable souplesse face aux réalités diverses du monde des entreprises et des relations industrielles »⁸¹. Toutefois, pour Jacques Delors, « les organisations syndicales n'ont pas répondu à [s]on attente en ce qui concerne leur rôle et leur poids dans le système »⁸². Il regrette notamment que leur rôle dans le dialogue social sur la formation au niveau de l'entreprise ne soit souvent qu'une simple procédure, routine institutionnelle, plutôt qu'une réelle négociation sur le contenu des formations offertes aux salariés⁸³. Aujourd'hui encore, il est important que les organisations syndicales s'assurent que les formations offertes aux travailleurs ne satisfassent pas seulement les besoins à court terme des entreprises, mais aussi les besoins des travailleurs sur du plus long-terme – afin par exemple de pouvoir se réorienter vers des secteurs émergents ou plus généralement de développer des compétences qui leur seront utiles à l'avenir⁸⁴, et au niveau de leur bassin d'emploi⁸⁵. Plus généralement les syndicats doivent veiller à l'application du droit à la formation⁸⁶, et doivent constituer des relais privilégiés pour les salariés souhaitant se reconverter ou se perfectionner.

Ensuite, les entreprises elles aussi ont un rôle crucial à jouer. D'abord, face au constat de déplacement des coûts et de la responsabilité de la formation permanente de l'entreprise vers les pouvoirs publics⁸⁷, Jacques Delors plaide pour une plus grande implication des entreprises dans les systèmes d'éducation et/ou de formation professionnelle. En effet, celles-ci ont tendance à sous-estimer l'importance du facteur humain dans leur succès et développement⁸⁸, et certaines pratiquent donc une « politique égoïste des ressources humaines » au lieu de contribuer pleinement aux coûts liés au fonctionnement du marché du travail⁸⁹. En plus de ce besoin d'investissement dans le 'capital humain', les entreprises ont leur rôle à jouer pour identifier les besoins du marché du travail et des circonstances locales ou conjoncturelles. L'enjeu est donc non seulement d'intégrer la formation continue dans les plans stratégiques des entreprises – et ainsi promouvoir le développement des compétences dans le cadre professionnel – mais aussi d'encourager la collaboration entre les entreprises,

⁸⁰. Conseil économique, social et environnemental (2011), *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives*, Avis, Journal officiel de la République française, 20 décembre.

⁸¹. Jacques Delors (1994), « L'éducation tout au long de la vie, un projet de société », *Op. Cit.*

⁸². Jacques Delors (1999), *Interview*, *Revue de la CFDT*, *Op. Cit.*

⁸³. *Ibid.*

⁸⁴. Sofia Fernandes et Klervi Kerneis (2020), *Op. Cit.*

⁸⁵. Jacques Delors (1989), Entretien dans le magazine *Entreprise & Carrières*, *Op. Cit.*

⁸⁶. Jacques Delors. (1991), « Formation permanente : Jacques Delors ouvre de nouvelles pistes », *Op. Cit.*

⁸⁷. Jacques Delors (1985), Intervention au colloque « Liaisons sociales », Vincennes, 23 octobre.

⁸⁸. Jacques Delors. (1991), « Formation permanente : Jacques Delors ouvre de nouvelles pistes », *Op. Cit.*

⁸⁹. Jacques Delors (1999), *Interview*, *Revue de la CFDT*, *Op. Cit.*

les systèmes d'éducation et de formation et les autorités publiques⁹⁰. Cela pourrait être particulièrement utile pour la formation du personnel des PME – qui ont moins accès à la formation – via des partenariats en matière de formation continue et de requalification avec les autorités régionales et locales. En outre, Jacques Delors insiste sur le rôle des entreprises pour combler les inégalités d'accès à la formation permanente en fonction du niveau d'étude initiale ou de la catégorie socio-professionnelle, afin de réellement concrétiser l'idée de la deuxième chance au sein de l'entreprise⁹¹, plutôt que de se focaliser sur leur rentabilité à court-terme et de freiner les questions d'adaptation structurelle.

Au niveau européen, si nous sommes déjà revenues sur la relance opérée par Jacques Delors avec les accords de Val Duchesse, ainsi que sur sa volonté de voir les partenaires sociaux européens parvenir eux-mêmes à un accord-cadre sur le droit à la formation continue, projet finalement avorté, il n'empêche que la formation reste un sujet essentiel dans les discussions des partenaires sociaux européens, avec notamment des avis communs dans ce domaine (comme celui sur l'accès effectif à la formation de janvier 1991)⁹² ou bien dans leur programme de travail. Ce dernier, pour 2019-2021, mettait en avant la main d'œuvre qualifiée comme l'un des principaux atouts du modèle social et économique européen, notamment face aux évolutions rapides sur le marché du travail, et prévoyait des actions conjointes dans le développement des compétences tout au long de la vie⁹³. Plus récemment, au sommet social de Porto (mai 2021), les partenaires sociaux se sont engagés⁹⁴, à se mobiliser et unir leurs forces pour atteindre l'objectif de 60 % d'Européens participant chaque année à des activités de formation d'ici à 2030, et faire en sorte qu'au moins 80 % de la population européenne dispose de compétences numériques de base. Mais tout cela ne doit pas rester que de simples bonnes intentions. Nous l'avons vu, malgré un fort investissement personnel déployé pour voir aboutir grâce au dialogue social un droit à la formation continue pour tous les travailleurs dans l'UE dans les années 1990, les efforts de Jacques Delors sont restés vains. Dans un entretien donné en 1999, il déclare sur ce sujet : « Je pense que le moment est venu, même si j'ai personnellement échoué sur ce point, de convaincre les partenaires sociaux au niveau européen de définir un droit à la formation continue pour tous les travailleurs européens. »⁹⁵. Plus de 20 ans après cette déclaration, il nous semble plus qu'urgent que les récents engagements qui ont été pris, si forts soient-ils symboliquement, se traduisent dans un droit effectif pour tous les citoyens européens.

Enfin, Jacques Delors s'attarde sur les universités, qui, de manière générale, ne se préoccupent pas assez de la formation continue. En effet, il revient notamment sur les difficultés qu'il a rencontrées en France pour mobiliser l'Éducation nationale – en tant qu'institution, et pas les enseignants eux-mêmes⁹⁶ – dans la mise en œuvre de la loi de 1971. Pour Jacques Delors, ce désintérêt quant à s'engager pour la formation des adultes aura été deux opportunités manquées : « la première aurait permis aux enseignants de mieux comprendre l'évolution du monde ; la seconde aurait jeté les premiers jalons d'un système d'éducation tout au long de la vie »⁹⁷. S'il parle davantage de son expérience française,

⁹⁰. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

⁹¹. Jacques Delors (1994), « L'éducation tout au long de la vie, un projet de société », *Op. Cit.*

⁹². Jacques Delors (1991), Discours au déjeuner anniversaire de la loi Delors sur la formation professionnelle, Matignon, 14 avril.

⁹³. Dialogue social européen (2019), *Programme de travail 2019-2021*, février.

⁹⁴. *Engagement social de Porto* (2021).

⁹⁵. Jacques Delors (1999), *Interview*, *Revue de la CFDT*, *Op. Cit.*

⁹⁶. Jacques Delors (1994), « L'éducation tout au long de la vie, un projet de société », *Op. Cit.*

⁹⁷. Jacques Delors (1999), *Interview*, *Revue de la CFDT*, *Op. Cit.*

pour l'avoir vécue, Jacques Delors rappelle que dans tous les pays européens il existe des difficultés de communication entre les ministères de l'Éducation nationale, de l'Emploi et les partenaires sociaux⁹⁸. Au niveau européen, il plaide ainsi pour une coopération étroite entre les établissements d'enseignement supérieur, les centres de formation professionnelle et les partenaires publics et privés aux niveaux national et régional (entreprises, partenaires sociaux, services de l'emploi)⁹⁹ afin de répondre aux besoins croissants de formation – notamment via l'utilisation des Fonds structurels à ces fins¹⁰⁰. Mais l'idée principale de Jacques Delors est de faire de l'université un « carrefour privilégié de l'éducation tout au long de la vie »¹⁰¹ en ouvrant ses portes aux adultes souhaitant soit reprendre leurs études, se mettre à niveau, ou simplement apprendre dans tous les domaines de la vie culturelle¹⁰² – en commençant par exemple par des opportunités de formation pour les formateurs et personnels enseignant ou d'encadrement¹⁰³.

Pour Jacques Delors, la réalisation du droit à la formation tout au long de la vie ne pourra donc se faire que par la mobilisation de tous les acteurs, fondée sur une réelle prise de conscience de leurs responsabilités en la matière et d'un meilleur dialogue.

CONCLUSION ■

La pensée de Jacques Delors sur l'éducation tout au long de vie est le reflet d'une réflexion plus profonde sur la centralité de ce qui est souvent qualifié de « capital humain » ainsi que sur les inégalités au sein de nos sociétés. Les actions qu'il a entreprises dans ce domaine n'ont toutefois pas toujours su égaler ses ambitions de départ, autant au niveau français, par la difficulté à mobiliser les acteurs au-delà des rôles qu'ils se sont traditionnellement assignés, qu'au niveau européen, de par les compétences limitées de l'UE en matière d'éducation et de formation et de la divergence d'intérêts vus – erronément – comme irréconciliables.

Et pourtant, Jacques Delors a toujours vu dans l'éducation de la deuxième, troisième, quatrième chance une possibilité de contribuer à l'établissement d'un système 'gagnant-gagnant-gagnant' : gagnant pour les entreprises plus compétitives car disposant de salariés dotés des 'bonnes' compétences et d'une plus grande capacité d'innovation ; gagnant pour les citoyens souhaitant plus de maîtrise, de sécurité et d'égalité dans leur parcours professionnel, quel que soit leur âge ou leurs antécédents ; et gagnant pour la société dans son ensemble, à même de relever les défis collectifs de la mondialisation, des transitions numériques et écologiques, et de la réduction des inégalités.

Ces réflexions, datant pour certaines d'il y a plus de 50 ans, sont aujourd'hui toujours aussi pertinentes. Certes, on observe chez les décideurs européens une certaine prise de conscience des besoins accrus en formation permanente pour faire face aux transformations de nos sociétés, avec de nombreuses initiatives de la Commission dans ce domaine, en

98. *Ibid.*

99. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

100. Jacques Delors (1993), Discours lors du Congrès de Chemnitz « Transformation par la qualification », 27 mars.

101. Jacques Delors et al (1996), *Éducation : un trésor est caché dedans – Rapport à l'UNESCO*, *Op. Cit.*

102. *Ibid.*

103. Commission européenne (1993), *Op. Cit.*

particulier la Stratégie européenne pour les compétences, ainsi qu'au travers de la Déclaration de Porto et de l'Engagement social adoptés lors du sommet social de mai 2021. Dans ce dernier, les représentants des institutions européennes, des partenaires sociaux et de la société civile européenne se sont engagés à investir dans les compétences, l'éducation tout au long de la vie et les formations répondant aux besoins de l'économie et de la société, pour atteindre l'objectif de 60 % de participation des adultes à la formation chaque année¹⁰⁴.

Pourtant, les moyens pour mettre en œuvre une réforme profonde de nos systèmes de formation, avec la suppression de la césure entre éducation initiale et formation continue comme pensé par Jacques Delors, sont loin d'être suffisants. Les initiatives de l'UE à venir sur les comptes de formation individuels, les micro-certificats et les compétences numériques pourront, certes, continuer à inciter les États à se redoubler d'effort sur la question de l'éducation tout au long de la vie. Mais comme nous l'avons mis en avant dans ce papier, c'est la mobilisation des acteurs qui permettra de concrétiser ces idées et idéaux. L'éducation tout au long de la vie reste, pour l'instant, pour reprendre les mots de Jacques Delors, une utopie en marche¹⁰⁵. ■

104. Engagement social de Porto (2021).

105. Jacques Delors (1997), « L'Éducation tout au long de la vie », *Op. Cit.*



L'Europe pour
les citoyens



PREMIER
MINISTRE

Directeur de la publication : Sébastien Maillard ■ La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source ■ Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) ■ L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution ■ Version originale ■ © Institut Jacques Delors